

Information destinée aux médias

Ittigen, le 23 mars 2012

Embargo : vendredi, le 23 mars 2012, 12 h. 00

Exercice commercial 2011 de l'Assurance immobilière Berne (AIB)

Résultat positif grâce à peu de dommages

L'Assurance immobilière Berne (AIB) jette un regard rétrospectif sur un bon exercice commercial 2011. La somme des dommages représentant 62,8 millions de francs se situe nettement en dessous de l'année précédente et est inférieure à la moyenne de plusieurs années. Le bénéfice a augmenté de 5 pour cent à 6,3 millions de francs. Au cours de la première année après l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance immobilière totalement révisée, une nouvelle structure du groupe GVB a été créée avec deux sociétés affiliées, afin de clairement séparer l'assurance de base obligatoire des assurances complémentaires facultatives et des activités accessoires en adéquation avec les activités de base. L'organisation des activités opérationnelles continue de progresser.

2011 a été une bonne année d'assurance pour l'Assurance immobilière Berne (AIB). Les sommes des dommages dans les domaines du Feu et des phénomènes naturels se situaient clairement en dessous de la valeur de l'année précédente et sont inférieures à la moyenne de plusieurs années. La somme globale des dommages a diminué de 14,6 millions de francs à 62.8 millions de francs. Le succès des placements a été réduit par les évolutions turbulentes sur les marchés financiers. Malgré tout, un résultat positif en résulta en fin de compte, qui a contribué au résultat global couronné de succès. Le bénéfice de l'Assurance immobilière Berne pour l'exercice commercial 2011 s'est élevé à 6,3 millions de francs, soit 5 pour cent de plus que l'année précédente (6,0 millions de francs). Compte tenu du bon résultat, le conseil d'administration de l'Assurance immobilière Berne a renoncé à une majoration des primes pour l'année 2012.

Les nouveaux instruments de surveillance, assumés pour la première fois par le Conseil-exécutif du canton de Berne, en raison de la loi sur l'assurance immobilière totalement révisée (LAIM), ont pris effet pour l'exercice commercial 2011. Le 21 mars 2012, le Conseil-exécutif a pris connaissance du rapport de l'organe de révision et du rapport de gestion, des comptes annuels et de l'affectation du bénéfice. Il a simultanément donné décharge au conseil d'administration.

Primes de réassurance en hausse

En dépit du bon résultat de 2011, les sommes de dommages en hausse occasionnées par des intempéries et des crues continuent d'être problématiques. Les primes de réassurance augmentent, suite aux années 2005, 2007 et 2009 à grands sinistres. En outre, le potentiel de sinistres dans le domaine des dommages naturels a aussi considérablement augmenté au cours des dernières années. Les valeurs comparatives de trois études des années 2000, 2006 et 2011 le montrent. Parce que les primes de réassurance s'adaptent aussi au potentiel de dommages dans le futur, une nouvelle hausse marquante est attendue d'ici l'an 2015.

Nouvelle structure de l'entreprise

De par l'entrée en vigueur de la LAIm au 1^{er} janvier 2011, la structure de l'Assurance immobilière Berne s'est élargie en un groupe GVB avec deux sociétés affiliées autonomes – la GVB Assurances privées SA pour les assurances complémentaires facultatives et la GVB Services AG pour les activités accessoires en adéquation avec les activités de base. Cette structure du groupe permet de clairement séparer l'assurance de base obligatoire des offres complémentaires facultatives dans un régime de libre concurrence.

L'apparition sur le marché de la GVB Assurances privées SA continue d'être différée, quand bien même toutes les charges de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) sont accomplies et les conditions préalables légales pour l'exercice de l'activité commerciale sont remplies. Les conditions cadres ont été tirées au clair, sur le plan du régime légal de la concurrence, par un éclaircissement préalable de la ComCO. Le rapport final de la ComCO du 30 novembre 2011 a éliminé les doutes quant à la conformité avec le régime légal de la libre concurrence des activités sur le marché prévues par la GVB Assurances privées SA.

Mais parce que des compagnies d'assurances privées ont fait recours auprès du Tribunal fédéral contre l'autorisation d'exploitation (déjà délivrée), la GVB Assurances privées SA ne peut toujours pas débiter son activité commerciale. Le Tribunal administratif fédéral n'est pas entré en matière sur le recours, le 12 décembre 2011. La décision a toutefois été déférée le 30 janvier 2012 au Tribunal fédéral. Ce faisant, le Tribunal fédéral devra trancher en dernier ressort, si les recourants sont en somme formellement légitimés à formuler un recours contre une autorisation d'exploitation délivrée par la FINMA. Une vérification matérielle n'est pas l'objet de cette procédure. «Il s'agit de manœuvres juridiques perturbatrices, qui ont pour but de retarder l'apparition sur le marché de la GVB Assurances privées SA», a dit Ueli Winzenried, président de la Direction de l'Assurance immobilière Berne (AIB). «Les préoccupations des recourants ont été traitées dans le cadre du processus de législation cantonale – l'autorisation d'exploitation attribuée par la FINMA est une autorisation de police et des concurrents ne sont en principe pas admis dans une telle procédure.» Le jugement du Tribunal fédéral est attendu au milieu de l'année en cours.

Sapeurs-pompiers : objectif de réalisation par étapes atteint

Parce que des fusions accroissent l'efficacité des organisations de sapeurs-pompiers bernois, l'Assurance immobilière Berne s'était fixée pour but en 1999 de réduire de moitié le nombre d'organisations. Cet objectif a pu être atteint jusqu'en 2011 : le nombre des organisations de sapeurs-pompiers a pu être réduit de 400 à 194 désormais. Dix autres projets de fusions sont en cours et sont soutenus par l'Assurance immobilière Berne.

Alarme-Météo : 6 millions de messages

Le service officiel d'avertissements en cas d'intempéries d'Alarme-Météo compte déjà 280'000 abonnés. En 2011, plus de 6 millions de messages avertissant d'intempéries imminentes ont été envoyés. Des sondages réalisés auprès de la clientèle révèlent que 90 pour cent des abonnés mettent en œuvre des mesures de prévention, après avoir reçu des avertissements. Outre la radio, l'Internet (carte des intempéries), des SMS, le fax et le e-mail, les canaux

d'alarme sont également des Smartphone-Apps et des médias sociaux (Twitter, Facebook). L'application iPhone, qui a été lancée en avril 2011, a pu être équipée de fonctions additionnelles et depuis février 2012, l'application peut également être obtenue pour Android.

Étapes marquantes de 2011

- La **loi sur l'assurance immobilière** révisée par le Grand Conseil du canton de Berne entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011.
- Le 6 juillet 2011, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) délivre **l'autorisation d'exploitation** à la GVB Assurances privées SA.
- Le 30 novembre 2011, la **ComCO** publie son **rapport final** et écarte les doutes quant à la conformité avec le régime légal de la libre concurrence pour la mise en œuvre du groupe GVB.
- Le 15 septembre 2011, le **Forum climatique national** effectué pour la 5^e fois à Thoune enregistre une participation record.
- Les premières **constructions Minergie** du portefeuille de placements du groupe GVB sont achevées en 2011 (Selve, Thoune et Am Hof, Köniz).
- Un **cours pilote pour chargés de sécurité** est effectué.

Annexe : Vous trouvez en annexe un aperçu des résultats de 2011.

Rapport annuel : Le rapport de gestion 2011 de l'Assurance immobilière Berne (AIB) peut être consulté sous www.aib.ch/rapport_de_gestion.

Personne de contact : Ueli Winzenried, président de la Direction, Assurance immobilière Berne (AIB)
via Kirstin Steyer, responsable de la communication
Téléphone 031 925 16 18, télécopie 031 925 16 16, e-mail à kommunikation@gvb.ch,
Assurance immobilière Berne (AIB), Papiermühlestrasse 130, 3063 Ittigen
www.aib.ch

Annexe :

Résultats de 2011

(en millions de CHF)

	2011	2010	Variation
Prime brute	213,9	211,4	+ 1%
Somme de l'ensemble des dommages	- 62,8	- 77,4	- 19%
Débours pour Prévention et Intervention	- 33,6	- 37,0	- 9%
Résultat technique	- 9,3	- 27,5	- 66%
Résultat du capital	14,2	34,3	- 59%
Frais techniques	- 23,0	- 21,9	+ 5%
Bénéfice / perte	6,3	6,0	+ 5%